

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Le maire proclame la journée du 17 mai 2021 « JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE ».

RÉSOLUTION N° 2105-279 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021 : ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles du 26 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2021 du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles soit approuvé tel que rédigé.

RÉSOLUTION N° 2105-280 COMPTES À PAYER - LISTE DU 23 AVRIL AU 6 MAI 2021 : DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer pour la période du 23 avril au 6 mai 2021 au montant de 2 243 170,83 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

RÉSOLUTION N° 2105-281 COMPTES SPÉCIAUX - LISTE DU 23 AVRIL AU 6 MAI 2021 : APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles approuve les comptes spéciaux pour la période du 23 avril au 6 mai 2021 au montant de 284 490,10 \$, la trésorière de la Ville étant autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

RÉSOLUTION N° 2105-282 RAPPORT SUR LES AUTORISATIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 22 AVRIL AU 5 MAI 2021 : DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 22 avril au 5 mai 2021 totalisant 383 029,95 \$ soit déposé au conseil.

RÉSOLUTION N° 2105-283

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-479 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 700 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES GÉNÉRATIONS » : AVIS DE MOTION, DÉPÔT DU PROJET ET PÉRIODE DE RÉCEPTION DE DEMANDES ÉCRITES

La conseillère Charlotte Audet donne avis qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant à décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 700 000 \$ pour l'aménagement du Parc des générations et il dépose ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT l'arrêté n° 2020-033 du 7 mai 2020 qui prescrit les modifications applicables à toute procédure référendaire dans le contexte de la pandémie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET RÉSOLU

QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter habituellement requise par la Loi sur les cités et villes et par la Loi sur les élections et les référendums soit remplacée par une période de réception de demandes écrites de 15 jours.

Votes pour :

Le maire Réjean Porlier
Le conseiller Gervais Gagné
La conseillère Guylaine Lejeune
Le conseiller Jean Masse
La conseillère Marie-Claude Quessy-Légaré
La conseillère Élisabeth Chevalier
La conseillère Charlotte Audet
Le conseiller Michel Bellavance
Le conseiller Dominic Elsliger-Ouellet

Vote contre :

Le conseiller Denis Miousse

La résolution est adoptée à la majorité

RÉSOLUTION N° 2105-284

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-200 « RÉFECTION DE LA RUE DES GENÊTS » : AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 5 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de réfection de la rue des Genêts, tels que décrits dans le rapport du 5 mai 2021, le coût de ces travaux étant estimé à 1 545 000 \$.

QUE ces travaux soient réalisés conformément aux plans et devis faisant partis des documents d'appel d'offres n° ING-2021-200.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient financées par le surplus non affecté de la municipalité.

RÉSOLUTION N° 2105-285

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-700 « CONSTRUCTION ET RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 29 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de construction et de réparation de trottoirs et bordures sur le territoire de la Ville de Sept-Îles, tels que décrits dans le rapport du 29 avril 2021, le coût de ces travaux étant estimé à 517 300 \$.

QUE ces travaux soient réalisés conformément aux plans et devis faisant partis des documents d'appel d'offres n° ING-2021-700.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient financées par le règlement parapluie 2021-465 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2021 » suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION N° 2105-286

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-900 « POSE DE PAVAGE ASPHALTIQUE SUR DIFFÉRENTES RUES DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 28 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de pose de pavage asphaltique sur différentes rues de la Ville de Sept-Îles, tels que décrits dans le rapport du 28 avril 2021, le coût de ces travaux étant estimé à 1 550 000 \$.

QUE ces travaux soient réalisés conformément aux plans et devis faisant partis des documents d'appel d'offres n° ING-2021-900.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient financées par le règlement parapluie 2021-465 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2021 » suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION N° 2105-287

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-2000 « RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES PLAQUEBIÈRES » : AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 6 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la rue des Plaquebières, tels que décrits dans le rapport du 6 avril 2021, le coût de ces travaux étant estimé à 250 000 \$.

QUE ces travaux soient réalisés conformément aux plans et devis faisant partis des documents d'appel d'offres

n° ING-2021-2000.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient financées par le règlement parapluie 2021-465 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2021 » suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION N° 2105-288
BRIS D'AQUEDUC SUR UNE CONDUITE D'ADDUCTION DE TYPE HYPRESCON - CONTRAT POUR CAS DE FORCE MAJEURE : DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur le maire Réjean Porlier daté du 28 avril 2021 pour cas de force majeure suite au bris d'aqueduc sur une conduite d'adduction de type Hyprescon de 30 pouces de diamètres, lequel est survenu au centre-ville, le 16 avril dernier;

CONSIDÉRANT que ce rapport concerne l'octroi d'un contrat de gré à gré à Forterra pour l'achat de pièces de réparation;

CONSIDÉRANT que les dépenses décrétées et le contrat octroyé à Forterra résultant de cette situation d'urgence sont évaluées à environ 90 658 \$, taxes applicables en sus;

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier

APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport du maire en date du 28 avril 2021 établi conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et faisant état d'un contrat d'une valeur de 90 658 \$, taxes applicables en sus, octroyé de gré à gré à Forterra pour l'achat de pièces de réparation, soit déposé au conseil.

RÉSOLUTION N° 2105-289
APPEL D'OFFRES N° ING-2021-200 « RÉFECTION DE LA RUE DES GENÊTS » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 31 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune

APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-200 « Réfection de la rue des Genêts » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Locations de l'Anse de Sept-Îles inc. pour la somme de 1 298 001,79 \$, taxes applicables en sus

RÉSOLUTION N° 2105-290
APPEL D'OFFRES N° ING-2021-500 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX 2021 » : OCTROI CONDITIONNEL ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 28 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance

APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-500 « Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux municipaux 2021 » soit accordé à Englobe Corp. pour des honoraires de 86 879 \$, taxes applicables en sus, lequel inclut un montant de 19 289 \$ pour les ouvrages 3 et 4, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement n° 2021-465 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2021 » par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce contrat soient financées de la façon suivante :

- Ouvrage 1 – Réfection de la rue Comeau (ING-2021-100) : Un montant de 36 030 \$, taxes applicables en sus, selon le décret de travaux autorisé à la séance du conseil du 12 avril 2021 qui prévoit un financement par les règlements parapluies n° 2016-341, 2017-377, 2019-415 et 2020-435.
- Ouvrage 2 – Réfection de la rue des Genêts (ING-2021-200) : Un montant de 31 560 \$, taxes applicables en sus, par le décret de travaux n° ING-2021-200-DEC qui prévoit un financement par le surplus non affecté.
- Ouvrage 3 – Remplacement d'un ponceau chemin Pointe-Noire (ING-2021-1100) : Un montant de 9 489 \$, taxes applicables en sus, selon le décret de travaux autorisé à la séance du 12 avril 2021, qui prévoit un financement par le règlement parapluie n° 2021-465.
- Ouvrage 4 – Réfection d'une partie de la rue des Plaquebières (ING-2021-2000) : Un montant de 9 800 \$, taxes applicables en sus, selon le décret de travaux ING-2021-2000-DEC qui prévoit un financement par le règlement parapluie n° 2021-465.

RÉSOLUTION N° 2105-291

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-600 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS ET BORDURES 2021 » : OCTROI CONDITIONNEL ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 28 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-600 « Services professionnels pour le contrôle qualitatif de matériaux pour les travaux de pavage, trottoirs et bordures 2021 » soit accordé à Englobe Corp. pour des honoraires de 41 505 \$, taxes applicables en sus, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement n° 2021-465 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2021 » par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE les dépenses de ce mandat professionnel soient financées de la façon suivante :

- Ouvrage 1 – Travaux de trottoirs et bordures (ING-2021-700) pour un montant de 11 245 \$, taxes applicables en sus, selon le décret de travaux n° ING-2021-700-DEC lequel prévoit un financement par le règlement parapluie n° 2021-465.
 - Ouvrage 2 – Travaux de pavage (ING-2021-900) pour un montant de 16 860 \$, taxes applicables en sus, selon le décret de travaux n° ING-2021-900-DEC lequel prévoit un financement par le règlement parapluie n° 2021-465.
 - Ouvrage 3 – Projets divers (2021) pour un montant de 13 400 \$, taxes applicables en sus, selon les autorisations de travaux à venir.
-
-

RÉSOLUTION N° 2105-292

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-700 « CONSTRUCTION ET RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : OCTROI CONDITIONNEL

CONSIDÉRANT le rapport daté du 29 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-700 « Construction et réparation de trottoirs et bordures sur le territoire de la Ville de Sept-Îles » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage béton TC inc. pour la somme de 437 126 \$, taxes applicables en sus, le tout conditionnel à l'approbation par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation du règlement parapluie n° 2021-465 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2021 ».

RÉSOLUTION N° 2105-293

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-800 « MODIFICATION ET RÉPARATION DES ENTRÉES CHARRETIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport du 29 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-800 « Modification et réparation des entrées charretières sur le territoire de la Ville de Sept-Îles » soit accordé à Pavage Béton TC inc. pour la somme de 141 125 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2105-294

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-900 « POSE DE PAVAGE ASPHALTIQUE SUR DIFFÉRENTES RUES DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : OCTROI CONDITIONNEL

CONSIDÉRANT le rapport daté du 29 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-900 « Pose de pavage asphaltique sur différentes rues de la Ville de Sept-Îles » soit accordé à Pavage béton TC inc. pour la somme de 1 324 290 \$, taxes applicables en sus, incluant la section optionnelle (rue Saint-Laurent et intersection Gamache et Monseigneur-Blanche), le tout conditionnel à l'approbation par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation du règlement parapluie n° 2021-465 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2021 ».

RÉSOLUTION N° 2105-295

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-1000 « RÉPARATION DE PAVAGE ASPHALTIQUE DANS DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA VILLE » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 29 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-1000 « Réparation de pavage asphaltique dans différents secteurs de la ville » soit accordé à Pavage Béton TC inc. pour la somme de 213 635,75 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2105-296

**APPEL D'OFFRES N° ING-2021-2000 « RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES PLAQUEBIÈRES » :
OCTROI CONDITIONNEL**

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-2000 « Réfection d'une partie de la rue des Plaquebières » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Locations de l'Anse de Sept-Îles inc. pour la somme de 205 975,45 \$, taxes applicables en sus, le tout conditionnel à l'approbation par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation du règlement parapluie n° 2021-465 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2021 ».

RÉSOLUTION N° 2105-297

**APPEL D'OFFRES N° ING-2021-2700 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE
PARTIELLE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES GÉNÉRATIONS À SEPT-ÎLES » :
APPROBATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE LA GRILLE DE PONDÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels pour effectuer la surveillance partielle des travaux d'aménagement du Parc des générations à Sept-Îles;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appel d'offres n° ING-2021-2700 « Services professionnels pour la surveillance partielle des travaux d'aménagement du Parc des générations à Sept-Îles », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2105-298

**APPEL D'OFFRES N° ING-2021-3000 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉCHANTILLONNAGE ET
L'ANALYSE DES BIOGAZ, EAUX SOUTERRAINES ET RÉSURGENCES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE » : ANNULATION**

CONSIDÉRANT le rapport daté du 19 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles annule l'appel d'offres n° ING-2021-3000 « Services professionnels pour l'échantillonnage et l'analyse des biogaz, eaux souterraines et résurgences au Lieu d'enfouissement technique » afin que la municipalité puisse retourner en appel d'offres avec une grille de pondération modifiée.

RÉSOLUTION N° 2105-299

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-3800 « REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 5 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2021-3800 « Remplacement de glissières de sécurité » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprises Steeve Couture inc. pour la somme de 126 985,12 \$, taxes applicables en sus, pour toutes les options.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce contrat soient puisées à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement ».

RÉSOLUTION N° 2105-300

APPEL D'OFFRES N° ING-2021-5700 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉCHANTILLONNAGE ET L'ANALYSE DES BIOGAZ, EAUX SOUTERRAINES ET RÉSURGENCES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE » : APPROBATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE LA GRILLE DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels pour l'échantillonnage et l'analyse des biogaz, eaux souterraines et résurgences au Lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appel d'offres n° ING-2021-5700 « Services professionnels pour l'échantillonnage et l'analyse des biogaz, eaux souterraines et résurgences au Lieu d'enfouissement technique », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2105-301

APPEL D'OFFRES N° RESS-2021-100 « RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Hub International, concernant l'appel d'offres n° RESS-2021-100 « Régime d'assurance collective des employés de la Ville de Sept-Îles »;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'assurance collective pour les garanties de base soit l'assurance-vie, l'assurance-salaire de longue durée et l'assurance-maladie soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Capitale assureur de l'Administration publique inc. pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} juillet 2021 avec possibilité de renouvellement à l'expiration de la période initiale pour trois (3) années supplémentaires, les

primes pour les deux (2) premières années du contrat étant estimées à :

- 1^{ère} année : 973 500 \$, taxes applicables en sus (primes totales – employeur et employés)
- 2^e année : 997 400 \$, taxes applicables en sus (primes totales – employeur et employés).

RÉSOLUTION N° 2105-302

VENTE DU LOT 5 509 516 DU CADASTRE DU QUÉBEC (30, RUE GEORGE-KEYS) : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles vende de gré à gré à madame Bernice Bourgeois et monsieur Louis Villeneuve, le lot 5 509 516 du cadastre du Québec (30, rue George-Keys) pour la somme de 40 260 \$, taxes applicables en sus.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat notarié à intervenir préparé par Me Stéphanie Mc Clure, notaire et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 2105-303

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME ÉTANCHE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 30 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise monsieur Jean-François Grenier à présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une installation de stockage et valorisation des matières résiduelles.

QUE la Ville de Sept-Îles confirme son engagement à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec le certificat d'autorisation émis.

QUE la Ville de Sept-Îles confirme son engagement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir ces ouvrages et l'ensemble de ces composantes connexes selon les exigences réglementaires.

QUE la Ville de Sept-Îles s'engage à fournir l'ensemble des données et l'information nécessaire au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de démontrer le respect des conditions d'opération et de suivi imposé dans le cadre de ce certificat d'autorisation.

RÉSOLUTION N° 2105-304

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ : DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport d'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec en avril 2021 et relatif à la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal, soit déposé conformément à l'article 86.8 de la Loi sur la commission municipale.

QU'une copie de la présente résolution de dépôt soit transmise à la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION N° 2105-305
ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC : AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière datée du 20 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles verse une aide financière de 500 \$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec pour l'année 2021.

RÉSOLUTION N° 2105-306
PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-474 « RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le conseiller Denis Miousse donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 2021-474, lequel remplace le règlement n° 90-929 et il dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce projet de règlement est de procéder à la refonte complète du règlement relatif au régime de retraite des employés et d'y intégrer les changements requis par l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

RÉSOLUTION N° 2105-307
PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-475 « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

La conseillère Guylaine Lejeune donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 2021-475, lequel remplace la *Politique de gestion contractuelle* adoptée par le conseil municipal le 13 décembre 2010 et elle dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce projet de règlement est de remplacer la *Politique de gestion contractuelle* actuellement en vigueur depuis 2010 et aussi prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées.

RÉSOLUTION N° 2105-308
PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-477 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le conseiller Michel Bellavance donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 2021-477, lequel remplace le règlement n° 2010-177 ainsi que la *Politique de variation et de transferts budgétaires* adoptée le 13 décembre 2010, et il dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce projet de règlement est de réviser les règles de suivi budgétaire actuellement en vigueur.

RÉSOLUTION N° 2105-309

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-476 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT CERTAINES RÈGLES ADMINISTRATIVES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le conseiller Denis Miousse donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 2021-476, lequel remplace le règlement n° 2010-176 et il dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce projet de règlement est de réviser les règles de délégation actuellement en vigueur.

RÉSOLUTION N° 2105-310

ACCEPTATION DU PROJET DE REMPLACEMENT DU LOT 2 828 737 (501, AVENUE ARNAUD) : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles accepte le projet de remplacement du lot 2 828 737 du cadastre du Québec créant les lots 6 427 718 et 6 427 719 du cadastre du Québec, le tout tel que proposé par l'arpenteur-géomètre Geneviève Michaud sur son plan n° 2020-3404 et portant le n° 4013 de ses minutes en date du 12 avril 2021.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents cadastraux nécessaires à ce remplacement.

RÉSOLUTION N° 2105-311

PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-05 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - MODIFICATIONS AUX USAGES AUTORISÉS ET AUX NORMES D'IMPLANTATION DES ZONES 924-11 C, 924-14 R ET 924-15 R » : ADOPTION DU SECOND PROJET

CONSIDÉRANT la résolution n° 2104-217 par laquelle le conseil municipal adoptait le projet de règlement n° 21-05;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme n'a reçu aucun commentaire suite à la consultation écrite tenue entre le 22 avril et le 6 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le second projet de règlement n° 21-05 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Modifications aux usages autorisés et aux normes d'implantation des zones 924-11 C, 924-14 R et 924-15 R », soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2105-312

RÈGLEMENT N° 2021-478 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - CRÉATION DES ZONES ET NORMES RÉGLEMENTAIRES (PROJET HOLLIDAY) - RÈGLEMENT DE CONCORDANCE » : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Michel Bellavance et l'adoption du projet de règlement n° 21-06 lors de la séance du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT la consultation écrite qui s'est déroulée du 22 avril au 6 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2021-478 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Création des zones et normes réglementaires (projet Holliday) - Règlement de concordance » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2105-313

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-473 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'USAGE RÉSIDENTIEL » : DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Gervais Gagné lors de la séance du 26 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement n° 2021-473 « Règlement établissant un projet pilote concernant la garde de poules pondeuses comme usage complémentaire à l'usage résidentiel » soit déposé au conseil.

RÉSOLUTION N° 2105-314

COMITÉ DE CIRCULATION - NOUVELLES SIGNALISATIONS : AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 mai 2021 suite à la réunion du comité de circulation tenue le 27 avril 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles interdise le stationnement de véhicules devant le 374, avenue Jolliet, afin d'améliorer la visibilité, tel que démontré au plan n° 4212-1.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles interdise le stationnement de véhicules des deux côtés de la courbe de la rue des Galets, afin d'améliorer la circulation et la visibilité, tel que démontré au plan n° 4212-2.

RÉSOLUTION N° 2105-315

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE SEPT-ÎLES - PARADE DES FINISSANTS : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles accorde un permis à l'Institut d'Enseignement de Sept-Îles pour une parade des finissants qui se tiendra le 12 juin 2021 dès 13 h 30, remise au lendemain en cas de mauvais temps, le départ se faisant de l'arrière des Galeries Montagnaises pour se rendre jusqu'à la Réserve navale située au 366, avenue Arnaud, le tout selon les détails apparaissant à la demande de permis.

RÉSOLUTION N° 2105-316
SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2020 - RAPPORT ANNUEL DE RÉALISATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : ADOPTION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 6 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport annuel de réalisation du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'année 2020, tel que présenté dans le rapport daté du 6 mai 2021, soit adopté par le conseil.

QUE copie dudit rapport annuel et de la présente résolution soient transmis à la MRC de Sept-Rivières.

RÉSOLUTION N° 2105-317
CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SEPT-ÎLES ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SEPT-ÎLES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le rapport du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire et le directeur du Service de la sécurité incendie soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sept Îles et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Sept-Îles pour une durée de six (6) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION N° 2105-318
CLUB FADOQ « LES ANNEAUX D'OR DE GALLIX » : AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée au conseil municipal de la Ville de Sept-Îles de la part du Club FADOQ « Les Anneaux d'Or de Gallix » en date du 3 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles verse une aide financière de 6 119,70 \$ au Club FADOQ « Les Anneaux d'Or de Gallix », cette aide représentant les frais associés à la location d'un espace au sous-sol de l'Église à Gallix.

RÉSOLUTION N° 2105-319
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Sept-Îles, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et Aluminerie Alouette;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit des sommes réservées à la mise en œuvre de différents objectifs visant à soutenir le développement et à mettre en lumière les arts et la culture;

CONSIDÉRANT la qualité des projets portés à l'attention du comité de gestion et leur cohérence avec les objectifs de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gestion de l'Entente de développement culturel, en date du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré

APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles accorde les subventions suivantes :

| PROJET | PROMOTEUR | SUBVENTION RECOMMANDÉE |
|------------------------|---------------------------|------------------------|
| Méditation culturelle | Panache art actuel | 5 100 \$ |
| L'art urbain au Jardin | Jardin ruisseau Bois-Joli | 3 000 \$ |

QUE les sommes nécessaires au versement de ces subventions soient puisées à même l'Entente de développement culturel 2018-2020, laquelle a été prolongée pour permettre des actions jusqu'au 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION N° 2105-320
UTILISATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LOISIRS PAR DES ENTREPRISES PRIVÉES : AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes reçues par le Service des loisirs et de la culture de la part de plusieurs entreprises privées de sports et de loisirs, contraintes par la pandémie et les consignes sanitaires de cesser leurs activités intérieures;

CONSIDÉRANT la possibilité pour ces entreprises privées d'offrir des activités extérieures en groupe de 12 personnes;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 21 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Michel Bellavance

APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise l'accès gratuit aux plateaux extérieurs aux entreprises privées de sports et de loisirs, et ainsi suspende temporairement l'application de l'article 7 du règlement n° 2021-466 « Règlement révisant la tarification de certains services ou activités de loisirs incluant la bibliothèque », la priorité des plateaux extérieurs étant toutefois accordée aux organismes partenaires de la municipalité.

RÉSOLUTION N° 2105-321
PROJET D’AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE À LA SUITE DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS :
AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 26 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la confection de nouveaux panneaux réglementaires dans les parcs et espaces verts, tel que décrit dans le rapport du 26 avril 2021, le coût de ces panneaux étant estimé à 45 300 \$.

QUE les sommes nécessaires au financement de ces dépenses soient puisées à même l'aide gouvernementale fédérale reçue pour la légalisation du cannabis, pour un montant de 44 800 \$, et le solde résiduaire de 500 \$ par le budget de fonctionnement des parcs et espaces verts.

QUESTIONS DE LA SALLE

Trois (3) questions sont adressées au conseil municipal par l'entremise du directeur général.

RÉSOLUTION N° 2105-322
CLÔTURE

Après la période de questions,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

La séance est close à 20 h 52.

SIGNATURES

Maire

Greffière

VH/vc